

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 Juillet 2020 Tenu à la Salle Polyvalente à 20 h 30

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, KNEPPERT Marie-Laure, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, PAULE Emilie, PERRAUD Camille, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROBERT Magali, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

Excusé : CHABANON Thierry (pouvoir à Didier REY),

Le Maire, Franck CALAS déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Secrétaire de séance : Thomas VANNIER

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Ayant reçu les informations récemment il faudrait délibérer sur l'emprunt à faire par la commune pour l'acquisition de terrains préemptés.

Accord du conseil pour cet ajout.

Les comptes-rendus des 15 juin et 28 mai 2020 sont approuvés et validés à l'unanimité.

Puis, selon l'ordre du jour :

I/ Vote des subventions

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année une subvention est attribuée à différentes associations : Académie de la Dombes (50€), Anciens combattants (100€), Centre de Loisirs (4€/enfant), Centre de secours (300€), FNACA (100€), fonds de solidarité logement de la CAF de l'Ain - 0.30 € par habitant (250€), parents d'élèves du collège de Thoissey APECT (30 €/enfant), la prévention routière (50€). Une réserve de 3 150€ est instaurée du fait que les montants versés à l'APECT et au Centre de Loisirs ne sont pas définis à l'avance.

Il demande aux membres du Conseil Municipal l'accord de verser ces diverses subventions dont le montant total de 4 000 € sera inscrit au compte 6574 du budget primitif 2020.

Le renouvellement de ces subventions est accepté à l'unanimité.

II/ Vote du Budget Primitif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre CHAMPION qui présente au Conseil Municipal les lignes du budget primitif 2020 (chacun des membres s'est vu distribuer un document complet afin de pouvoir demander toute explication nécessaire).

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette proposition qui est :

Fonctionnement : Dépenses : 560 843.10 € dont 11 173.70 € en dépenses imprévues
Recettes : 560 843.10 €

Investissement : Dépenses : 239 596.62 € dont 8 569.58 € en dépenses imprévues et
2 330.14 € de reste à réaliser
Recettes : 239 596.62 € dont 10 630.00 € de reste à réaliser

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le budget primitif 2020 est adopté.

III/ Emprunt pour acquisition de terrains

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre CHAMPION qui explique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de faire l'acquisition de terrains préemptés par la commune il s'avère nécessaire de faire un emprunt de 30 000.00 € pour que le budget primitif 2020 ne soit pas trop impacté.

Deux demandes ont été faites : à la Caisse d'Épargne et au Crédit Agricole.

Seule la Caisse d'Épargne nous a fait parvenir une proposition sur des durées différentes soit 5, 8, 10 ou 12 ans.

Après analyse Monsieur Jean-Pierre CHAMPION propose d'emprunter sur 8 ans avec un taux fixe de 0.71 %, des frais de dossier d'un montant de 200.00 € et une périodicité de remboursement trimestrielle d'un montant de 965.21 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la proposition de la Caisse d'Épargne pour l'attribution d'un emprunt de 30 000 € destiné à acquérir des terrains préemptés par la commune aux conditions suivantes :

- Durée de remboursement : 8 ans
- Taux d'intérêt : 0.71 %
- Frais de dossier : 200.00 €
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Profil d'amortissement : constant

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

IV/ Modification de la délibération 2020-05-08 (Délégation du Conseil Municipal au Maire)

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 mai 2020 certaines délégations de signature lui ont été octroyées.

Suite à notification de la préfecture par courrier du 23 juin 2020, il s'avère nécessaire d'effectuer une modification concernant le point 7 de l'article 1er concernant les droits de préemptions. Il explique qu'il faut soit déterminer un montant précis soit ne pas fixer de montant.

Le conseil, après avoir entendu le maire, décide de rectifier le point 7 comme ci-dessous :

7 / D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code.

V/ Annulation de la délibération 2020-05-07 (commission appel d'offres)

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'élection des délégués à la commission appel d'offres le 28 mai 2020 la délibération 2020.05.07 avait dû être rectifiée.

Chose faite lors du Conseil Municipal du 18 juin 2020. Suite à notification de la Préfecture il aurait fallu préciser dans la délibération 2020.06.02 que la première délibération était annulée. Ceci n'ayant pas été fait Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'annuler la délibération 2020.05.07 du 28 mai 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'annuler la délibération 2020.05.07 du 28 mai 2020.

VI/ Adhésion groupement commande achat électricité et services associés

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés(annexé à la délibération), autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, autorise le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires et autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Mogneneins

VII/ Loyer logement communal

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement, situé au dessus de l'école maternelle (279 Montée Saint Vincent), est vacant depuis le 4 mai 2020.

Avant de le remettre en location, Monsieur le Maire demande si les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour modifier le montant du loyer en le passant de 460 € par mois à 500 €. Il explique cette augmentation par les travaux effectués (changement porte entrée, fenêtres, sols, etc..) ainsi que le matériel mis à disposition (ajout d'un four à la cuisine équipée).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer à 500.00 € par mois hors charges avec révision selon l'indice en vigueur, fixe le montant de la caution à un mois de loyer et autorise Monsieur le Maire à établir et signer le bail de location ainsi que tout autre document se rapportant à ce logement.

VI/ Rapport des commissions

Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe que sa commission s'est réunie le 2 juillet. Après en avoir expliqué le fonctionnement aux nouveaux membres, il leur a listé les diverses animations qui se déroulent habituellement sur la commune. Il en est ressorti :

- qu'il faudrait dynamiser le village et organiser de nouvelles rencontres festives et culturelles (olympiades entre quartiers, concours photos, fêtes du cinéma et de la musique....)
- qu'il serait nécessaire de créer une boîte mail spéciale pour la commission.

Prochaine réunion prévue le 3 septembre 2020.

Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que le nombre de dossiers d'urbanisme et de conformités à traiter est toujours aussi important. Elle remercie les membres de sa commission pour leur implication.

Suite à la réunion du 9 juillet, la commune pourrait participer à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, qui doit se dérouler du 21 au 29 novembre prochain.

Différentes animations et actions sont à l'étude, dont une journée nettoyage du village conjointement avec la Sté de Chasse.

Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY informe que sa commission s'est réunie le 30 juin afin d'en expliquer le fonctionnement aux nouveaux membres.

Il informe également que :

- 3 demandes de devis sont en cours pour la mise en conformité accessibilité PMR du parking du Pigeonnier (Natural Landscape, Eiffage et TMF)
- des affiches et annonces seront faites pour la vente de bois ;
- .de nombreuses incivilités ont été commises sur la commune (chenaux abimés, filets découpés) et surtout de nombreux sacs d'ordures ménagères ont été ramassés par les employés communaux depuis le passage en C5. A voir comment ceux-ci pourraient être évacués.
- une visite de l'atelier des employés communaux va être organisée.
- une visite des bois communaux, accompagnée de M. DENIAU (ONF) va être fixée

Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que sa commission s'est réunie le 13 juillet pour étudier le budget primitif 2020.

Il informe également que Facebook et Twitter sont été mis à jour. Le site internet le sera prochainement.

Il a été évoqué l'abonnement à l'application Panneau-pocket.

Ce dossier sera à l'ordre du jour du conseil de septembre.

VII/ Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des commissions pour leur investissement et demande aux vice-présidents de transmettre leur compte-rendu de commission à l'ensemble des membres du Conseil.

Il informe le Conseil Municipal :

- qu'il a rencontré Monsieur Patrick CHAIZE dans le cadre des sénatoriales
- qu'il a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie de Thoisyey pour les incivilités commises sur les chenaux de la salle polyvalente

Il rappelle aux membres du conseil qu'il manque des photos d'identité et des dates de congés. A transmettre au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Maire**, Président, lève la séance à 23 h 10

**Le Maire,
Franck CALAS**



